

Epreuve de: Comptabilité générale Professeur: S.KABBAJ

(Durée: 60 min)

Questions : (4 points)

- Citer et définir un principe comptable en relation avec les provisions ;
- Citer et définir un principe comptable en relation avec les régularisations des charges et produits ;
- Etablir un tableau comparatif explicitant les points de divergence entre les amortissements et les provisions ;

Exercice 1 : (8 points)

La société « TAMANE SARL » emploie 3 salariés : « SAAD », « FARID », « » et « ROCHDI ».

Salariés	Situation familiale	Salaire de base	Prime d'ancienneté	Frais de déplacement justifiés	Indemnité de logement
SAAD	Célibataire	8000,00	800,00	1300,00	1000,00
FARID	Marié / 6 enf	9500,00	950,00	2400,00	1500,00
ROCHDI	Marié / 1 enf	10500,00	-	2000,00	-

Cette société est affiliée à la CIMR au taux de 3%.

Travail à faire :

1/ Etablir le livre de paie de la société « TAMANE SARL ».

2/ Enregistrer les éléments de ce livre de paie.

Annexes : Barème mensuel IR

Tranches de revenu mensuel	Taux (%)	Somme à déduire en DH
0 - 2 500,00	0	-
2 501,00 - 4 166,66	10	250,00
4 166,67 - 5 000,00	20	666,67
5 001,00 - 6 666,67	30	1 166,67
6 666,68 - 15 000,00	34	1 433,33
Au-delà de 15 000,00	38	2 033,33



Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca
Concours d'accès à l'ENCGC «S5» / 2013-2014
11/09/2013

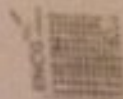


Tableau des cotisations sociales

Éléments	Entreprise	Salarié	Total	Observations
- Cotisations d'allocations familiales	6,60%	0	6,60%	Sans plafond
- Cotisations pour prestations sociales	8,6%	4,28%	12,88%	Plafondée 6.000,00
- Taxe de formation professionnelle	1,6%	0	1,6%	Sans plafond
- Assurance maladie obligatoire	3,50%	2%	5,50%	Sans plafond

Exercice 2 : (8 points)

✓ 01/01 : Constitution de la société « NAJEX SARL » avec un capital initial de 500 000.
Déposé dans un compte bancaire bloqué ouvert au nom de la société à la BMCE.

✓ 02/01 : Ce financement est complété par un emprunt de 200 000 (durée 3 ans).

✓ 03/01 : Retrait de la banque pour alimenter la caisse 50 000. ✓

✓ 04/01 : Acquisition des :

- Installations techniques : 75 000 HT.
- Matériels et outillages : 55 000 HT.

Ces éléments sont réglés moitié par chèque bancaire (chèque n° 5236) et moitié à crédit sur 2 ans (TVA 20%).

05/01 : Achat de matières premières à crédit : 95 000, remise 5% facture n°B14. (TVA 20%).

10/01 : Acquisition d'un micro ordinateur 25 000 à régler dans 6 mois facture 1304. (TVA 20%).

16/01 : Règlement en espèces :

- Frais d'entretien : 2 500 (pièce de caisse n°01) (TVA 20%).
- Honoraires d'un cabinet comptable 5 500 (pièce de caisse n°02) (TVA 20%).
- Timbres fiscaux : 1 200 (pièce de caisse n°03).

22/01 : Règlement des Salaires de la première quinzaine : 22 000 par virement bancaire n°W149.

29/01 : Vente d'une commande de produits finis : 45 000, escompte 3% (facture T/14), réglé comme suit : 9 000 en espèce, le reste à crédit. (TVA 20%).

30/01 : Paiement par chèque bancaire n° 5239 des honoraires d'un avocat 9 000. TVA 10%.

TAF :

- Enregistrer ces opérations au journal.

NB : Les calculs justificatifs doivent figurer sur la copie.